



# Bulletin d'adhésion Individuelle 2017

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DES CÔTES-D'ARMOR

3 bis rue BEL ORIENT  
22000 SAINT-BRIEUC

PREMIÈRE ADHÉSION (cocher la case)     RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION **N°d'adhérent**

NOM : ..... Prénom : ..... Année de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... VILLE : ..... Pays : .....

Adresse électronique (**obligatoire pour GeneaBank**) .....

Site internet : ..... Téléphone : .....

Le montant de la cotisation 2017 (18 €) a été votée lors de l'AG du 19/03/2016  
avec maintien du montant global pour les adhésions avec bulletin

**Cochez l'option choisie ▼**

<b>Adhésion avec abonnement au bulletin Généalogie 22 : 18 € adh + 19 € bulletin</b>	<b>37 €</b>
<b>Adhésion simple (sans bulletin)</b>	<b>18 €</b>
<b>Abonnement au bulletin Généalogie 22 (sans adhésion)</b>	<b>24 €</b>
<b>Montant de votre chèque ci-joint :</b>	€

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'adhésion court du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017** et comprend l'inscription pour la consultation de notre base de relevés **CORAIL-NET** (points CG22 et GeneaBank).

**Au début de chaque trimestre, les compteurs sont remis à zéro avant l'attribution des nouveaux points.**

Les nouveaux adhérents 2017 (non adhérents en 2016) inscrits au dernier trimestre 2016, recevront 600 points GeneaBank en cadeau de bienvenue, pour effectuer leurs premières recherches dans le réseau GeneaBank.

**En cas d'adhésion simple en couple (sans bulletin),** il est nécessaire d'utiliser **deux** formulaires et il est mieux d'établir deux chèques séparés. Pour des facilités comptables, merci de ne pas régler d'autres achats avec ce même chèque.

L'abonnement au bulletin « **Généalogie 22** », sans adhésion, ne donne pas droit à l'accès à la salle de lecture du CG22, ne permet pas l'attribution de points CG22 ou GeneaBank pour la consultation de Corail-Net.

Les coordonnées des **adhérents** du CG22 figureront dans l'**annuaire du CG22** :

**Cochez cette case si vous ne souhaitez pas y faire figurer votre e-mail**

Dans ce cas, votre e-mail nous permettra de vous joindre au niveau administratif ou pour de l'information ponctuelle, mais ne sera pas publié.

Si **vous souhaitez** recevoir un **reçu fiscal** pour le montant de la cotisation de base :

**Format papier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

**Format électronique : votre e-mail doit être indiqué ci-dessus**

Si **vous souhaitez** recevoir le **timbre 2017 de la FFG**, **joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**.

**Souhaitez-vous participer à quelques indexations ou dépouillements pour le CG22 ?**     **OUI**     **NON**

### **En adhérant à l'association, vous vous engagez à respecter la charte suivante :**

« Je suis généalogiste amateur et je m'engage sur l'honneur à n'utiliser les renseignements que je trouverai sur le site du CG22 que pour mon usage personnel, et m'interdis d'en faire une utilisation commerciale sous quelque forme que ce soit. Je note qu'il me sera attribué, par le CG22, des points GeneaBank et des points CG22, et que ceux-ci (ou le reliquat) me seront retirés le jour où je ne serai plus membre du CG22 (démission, non paiement de cotisation par exemple) ou en cas d'utilisation non conforme à mon engagement. »

**SIGNATURE :**

Email secrétariat: [secretariat@genealogie22.bzh](mailto:secretariat@genealogie22.bzh) Tél. 02 96 62 89 00

Site : [www.genealogie22.bzh](http://www.genealogie22.bzh)

Bases de données : [www.genealogie22.com](http://www.genealogie22.com)

Groupe de discussion : <http://fr.groups.yahoo.com/group/Genealogie22/>

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et à la gestion de vos droits aux applications du CG22. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du CG22.